

DEVELOPPER L’AFFIRMATION DE SOI

Les 15 et 16 mars 2012
Formation inter entreprises
(Réponse souhaitée avant le 24 février 2012)

L'affirmation de soi est devenue une méthode de développement personnel et de communication. Cette formation permet de se doter d'outils efficaces pour faire face aux situations parfois difficiles en développant son assertivité.

OBJECTIFS

Cette formation vous permettra de :

- Acquérir des techniques et des outils de communication.
- Développer l'affirmation de soi.
- Faire face aux situations difficiles.
- Gérer les situations de tension.

PUBLIC CONCERNE

- Tout public

DUREE ET EFFECTIF

- **2 jours**, soit 14 heures.
- L'effectif pour cette formation sera compris **entre 8 et 10 personnes**.

LIEU

- Le CIFAL – Maison de l'Entreprise, Schiltigheim.

TARIFS

- **290 € HT / jour / participant**, soit 580 € HT / participant pour l'ensemble de la formation
Ce prix comprend les supports pédagogiques, la documentation et les repas pris en commun.

ANIMATION – MOYENS PEDAGOGIQUES

- La formation est animée par un consultant formateur en management ; il présente plus de vingt ans d'expériences en management et animation de réseaux ; spécialiste en PNL il est également certifié en analyse transactionnelle.
- Pédagogie active et impliquante ;
- Apport de concepts et mise en application sous forme d'ateliers et d'exercices pratiques.

CONTENU PEDAGOGIQUE

IDENTIFIER ET COMPRENDRE SON COMPORTEMENT

- Autodiagnostic de ses comportements
- Identifier ses comportements inefficaces.

MIEUX SE CONNAITRE EN SITUATION DE TENSION

- les comportements de fuite, d'agressivité et de manipulation.

COMMENT S'ADAPTER ET FAIRE FACE AUX COMPORTEMENTS

- Les types de situations
- Les agressifs, passifs, manipulateurs.

DEVELOPPER L’AFFIRMATION DE SOI

- Améliorer son image et sa confiance en soi.
- Savoir demander, refuser, dire non.
- Exprimer ou recevoir des critiques.

⇒ LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION ⇐

- Les sessions de formation se déroulent sous une forme très participative, faite d'échanges et d'entraînement ;
- Cette méthode s'appuie sur des mises en situation et des échanges « vidéoscopés » ;
- Notre relation avec nos clients : un partenariat basé sur la confiance, l'expertise, le respect réciproque et la confidentialité, pré requis de l'efficacité et de la performance.

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter entreprises

« DEVELOPPER L’AFFIRMATION DE SOI »

Les 15 et 16 mars 2012 à la Maison de l'Entreprise

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer **au plus tard 3 semaines avant de début de la formation :**

- par fax au 03.88.24.99.38 ;
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

<p>Nom(s) et Prénom(s) :</p> <p>.....</p> <p>Fonction(s) :</p> <p>.....</p> <p>Société :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Téléphone :</p> <p>Fax :</p> <p>E-mail :</p>
--

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lues et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.